

Comité Technique Paritaire Local
le 11 février 2010

A l'ordre du jour de ce premier CTPL de l'année 2010 :

- le budget : l' exécution du budget 2009 et le budget prévisionnel de 2010 ;
- vote sur les horaires variables : modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Vitré ;
- questions diverses.

1/ Le budget

Le budget 2009 est exécuté à presque 100%, et aucun report n'est possible depuis 2008. Voici les principaux postes de dépenses du département :

- les affranchissements : 4,3 M € (4,8 M € en 2008)
- les locations immobilières : 2,6 M € dont 456 000 € uniquement pour le loyer de la TCA ;
- les prestataires externes : 1,3 M €; forte augmentation due aux frais de cartes bancaires ;
- les frais de poursuite : 99 000 € à 751 000 € entre 2008 et 2009 ;

Dépenses totales en 2009 : 13,6 M €

Les frais de poursuite ont explosé avec le transfert du recouvrement amiable des amendes radars aux huissiers de justice.

Le projet de budget 2010 s'élève à 14,4 M € et prend en compte les loyers, l'augmentation des frais d'huissiers, les prestataires externes et le coût de l' archivage au P.I.A.A. Les activités du P.I.A.A et de la T.C.A sont spécifiques et insuffisamment prises en compte. Des discussions sont en cours avec la direction générale pour obtenir des dotations supplémentaires pour ces postes de dépenses dont l'augmentation est très rapide et non maîtrisable (exemple frais de carte bancaire).

Le premier poste de dépense étant les frais d'affranchissement, la direction locale va prioriser l'envoi en nombre pour obtenir de meilleurs tarifs postaux et développer l'envoi industriel par le Département Informatique. Les nouvelles machines à affranchir permettent d'opter pour l'envoi en nombre notamment pour l'envoi des avis de sommes à payer.

Pour réduire les dépenses d'énergie, la mise en place de délesteurs et de programmeurs est envisagée dans certains postes ayant du chauffage électrique. Les travaux importants dans le bâtiment Turgot qui ont commencé le 8 février dernier s'inscrivent dans une démarche environnementale.

Remarque : le cadrage du budget 2010 étant manifestement insuffisant et ne prenant pas suffisamment en compte les besoins spécifiques du département, les syndicats ont voté unanimement contre le budget.

2/Les horaires d'ouverture de la trésorerie de Vitré

FO a voté contre la création du S.I.P de Vitré (voir compte rendu du CTPD DSF/TG du 11/02/2010).

De même que la CGT et la CFDT, FO a voté contre les nouveaux horaires d'ouverture de la trésorerie de Vitré. En effet, le vote n'est pas équitable car les agents des impôts sont bien plus nombreux que ceux du trésor.

3/Questions diverses

FO a dénoncé une nouvelle fois les problèmes de l'application HELIOS, l'outil de gestion des comptabilités des collectivités locales et des hôpitaux, qui connaît de gros dysfonctionnements depuis fin 2009. Cette situation génère des tensions pour les agents et de gros retards dans la période sensible de dénouement des opérations de fin de gestion.

FO des Finances Publiques revendique l'attribution de moyens suffisants à l'ensemble des acteurs du programme HELIOS (informaticiens, experts métier et tuteurs).

FO exige par ailleurs que la contrainte sur les délais, pour les postes comptables concernés, soit totalement levée.

Le paramétrage des poursuites étant très lourd dans l'application HELIOS, des réunions d'échanges d'information seraient d'un grand secours pour les agents. A cette question, la direction répond que l'organisation de telles réunions est compliquée et une seule tutrice HELIOS en activité pour le moment.

La mise en place de la nouvelle messagerie THUNDERBIRD est stoppée pour une question de capacité. Des travaux de maintenance sont en cours.

La situation des agents de la trésorerie de Rennes Colombier a notamment été évoquée dans la perspective de la mise en place des 4 S.I.P en décembre 2010 à Rennes Magenta. Après le mouvement de mutation du 1^{er} avril 2010 (CAPL du 4 février 2010), on constate 2 arrivées et 2 départs. Selon la direction, les agents seraient répartis en fonction de leurs compétences et de leurs souhaits. Le prochain mouvement de mutation au 1^{er} septembre 2010 permettra un rééquilibrage entre les agents B et C des S.I.P, ainsi que des temps partiels. Pour les personnes n'ayant pas obtenu satisfaction au mouvement du 1^{er} avril 2010, il est vivement conseillé d'élargir leurs demandes de postes et ne pas se limiter aux seuls postes déclarés vacants.

Vos représentants FO:

Hervé JACQ (trésorerie de Guichen)

Christine RODRIGUEZ (permanence FO)

BULLETIN D'ADHESION

**SYNDICAT
FO-DGFIP 35**

NOM-----

GRADE-----

Trésorerie Générale

Tel 02 99 79 80 73 ; Courriel : fo.035@dgfip.finances.gouv.fr

AFFECTATION-----

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP

Fait à----- **le**-----

(Signature)

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.